



Le prix du tabac augmente de 6% pour la 4e année d'affilée

Rubrique : actualités - Date : lundi 1er octobre 2012

INFOGRAPHIE - Selon l'Organisation mondiale de la santé, le facteur prix est un levier puissant dans la lutte contre le tabac, mais ces hausses devraient s'effectuer via un relèvement des taxes.

À compter de ce lundi, un paquet de cigarettes coûte 40 centimes de plus. Soit une hausse d'environ 6% qui portera à 6,10 euros le prix des cigarettes les moins chères et à 6,60 euros celui des plus chères. « Cette augmentation prolonge les hausses régulières opérées en 2009, 2010 et 2011 » décidées par le précédent gouvernement, a expliqué le ministre du Budget, Jérôme Cahuzac. « Elle respecte la démarche de hausses progressives et modérées inscrites dans le contrat d'avenir conclu entre l'État et les buralistes. » Une démarche qui agace les associations de lutte contre le tabac. « Les hausses de prix sont négociées avec les fabricants », déplorait récemment Emmanuelle Béguinot, directrice du Comité national contre le tabagisme (CNCT). Les associations estiment que ces hausses profitent surtout aux industriels, sachant que le taux de taxation du tabac (80,64%) n'a pas été relevé depuis 2004. D'autre part, elles militent depuis toujours pour des augmentations annuelles de 10% afin de dissuader pour de bon les accros au tabac.

Dans son dernier rapport sur « l'épidémie mondiale de tabagisme », l'Organisation mondiale de la santé (OMS) calcule en effet qu'une hausse de 10 % du prix payé au final par le fumeur réduit de 4 % les ventes de cigarettes dans les pays riches et de 8 % dans ceux moins développés. Selon elle, toutefois, « la mesure la plus efficace est d'augmenter le prix du tabac en relevant les taxes ». L'OMS estime que « la fiscalité du tabac est généralement bien acceptée, voire même plébiscitée par de nombreux fumeurs, parce que la plupart des gens comprennent que la consommation de tabac est nocive ». D'autre part, « une hausse des taxes augmente les recettes des États, qui peuvent être utilisées pour financer la prévention et d'autres programmes importants de santé publique ». L'OMS souligne que depuis 2008, 11 pays et un territoire ont augmenté leur fiscalité sur le tabac pour faire passer le poids des taxes à plus de 75% du prix du paquet. Aujourd'hui, 26 pays et un territoire ont un tel niveau de taxation.

Le marché du tabac décroche en France

Alors que les buralistes et industriels s'inquiètent d'une possible flambée de la contrebande, l'OMS juge au contraire que « le relèvement de la fiscalité n'induit pas systématiquement une hausse du trafic ». Selon elle, le niveau de contrebande dépend plutôt des choix politiques d'un État, notamment des moyens alloués à ses services douaniers. Christian Ben Lakhdar, professeur à l'Université catholique de Lille, spécialiste de l'économie des drogues et des addictions, rappelle dans une tribune publiée sur le site Atlantico.fr que « suite aux augmentations de taxes de 2003 et 2004, les études ont montré qu'il y avait plus de gens qui arrêtaient, diminuaient ou ne commençaient pas à fumer que de gens substituant du tabac français pour du tabac transfrontalier ou de contrebande ». Signe encourageant pour les « antitabac » : les hausses de prix à répétition ont fini par faire chuter la consommation en France, pour la première fois depuis le milieu des années 2000. Entre janvier et juin 2012, les ventes de paquets de cigarettes ont diminué de 4 %, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT).

Source : [Le Figaro](#)